

*Cap sur l'avenir,  
ensemble!*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GALLY MAULDRE**





## **Edito - Page 3**

## **Présentation de Gally Mauldre - Pages 4/8**

4. Le territoire en chiffres
5. Les compétences
6. Le fonctionnement
7. Le bureau communautaire
8. Le conseil communautaire 2021

## **Gally Mauldre au quotidien - Pages 9/15**

9. Enfance, jeunesse, famille
10. Seniors et personnes en situation de handicap
11. Transports et mobilités douces
12. Gestion des déchets
13. Services numériques
14. Culture et événements

## **Développement et aménagement - Pages 16/35**

16. Développement économique
23. Aménagement du territoire
28. Protection et mise en valeur de l'environnement
31. GEMAPI
32. L'instruction du droit des sols et conseil en urbanisme

## **Des équipes mobilisées - Pages 35/40**

35. La communication
37. Les finances
39. Les ressources humaines

## **Annexe : extrait du compte administratif 2021**

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 22 juin 2022 pour adoption.



## Bien vivre...ensemble

L'année 2021 n'aura pas été celle que nous espérons tous. La pandémie s'est poursuivie et les mesures prises par nos gouvernants, nécessaires mais réduisant fortement nos libertés individuelles, ont largement perturbé notre quotidien. Cet impact a touché toutes les strates de l'économie, tous les niveaux de la gestion territoriale, jusqu'à notre Communauté de communes.

Celle-ci, entrée dans une nouvelle gouvernance en octobre dernier, s'est mobilisée fortement pour maintenir un fonctionnement de tous les services. Les équipes sont restées soudées, mobilisées et opérationnelles pendant le plus fort de la tempête liée au virus ; ensemble, nous avons pu commencer à dérouler le plan d'action défini et, peu à peu, reprendre progressivement un fonctionnement normalisé.

Dans nos 11 communes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les jeunes, ont été une priorité. Pour exemple, pendant la pandémie, plus de 13 400 repas ont été livrés aux personnes les plus nécessiteuses.

Le transport, le développement des mobilités douces – avec notamment l'installation du Tour à vélo de notre territoire – la gestion des déchets ont été au cœur de nos actions, vous le lirez dans les pages qui suivent ; tout comme le développement économique illustré par l'abondement de la Communauté de communes au Fonds résilience à hauteur de 63 000 euros ou encore l'implantation à Davron de deux entreprises nouvelles et, à Feucherolles, le début des travaux du village d'entreprises qui réunira en 2022, sur 6 000 m<sup>2</sup> au sol, des PME et des PMI pour la plupart directement liées à l'artisanat.

La culture n'a pas été oubliée, avec l'accompagnement des initiatives locales et la réouverture du cinéma intercommunal «Les Deux Scènes» situé à Maule.

Quant au développement des services numériques, il s'est activement poursuivi avec la dématérialisation des actes d'urbanisme et le renforcement des systèmes de sécurisation des données.

Sur le plan de l'aménagement du territoire et de l'environnement, nous avons validé le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et poursuivi l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Toutes ces actions, distinctes mais unies par la même volonté exprimée au sein du Bureau communautaire et du Conseil communautaire, doivent être relayées, expliquées, par une communication très active.

Dans ce domaine justement, les efforts ont été décuplés ; depuis la mise en place de la nouvelle Gouvernance, la Communauté de communes a notamment créé la lettre électronique Gally Web qui présente, chaque mois, les activités de l'intercommunalité.

Enfin, sur le plan financier, il est à noter que le budget voté est orienté vers le développement économique et les investissements.

En tant que nouveau président de notre Communauté de communes Gally-Mauldre, je suis très heureux de piloter désormais le développement d'un territoire magnifique où il fait si bon vivre... ensemble.

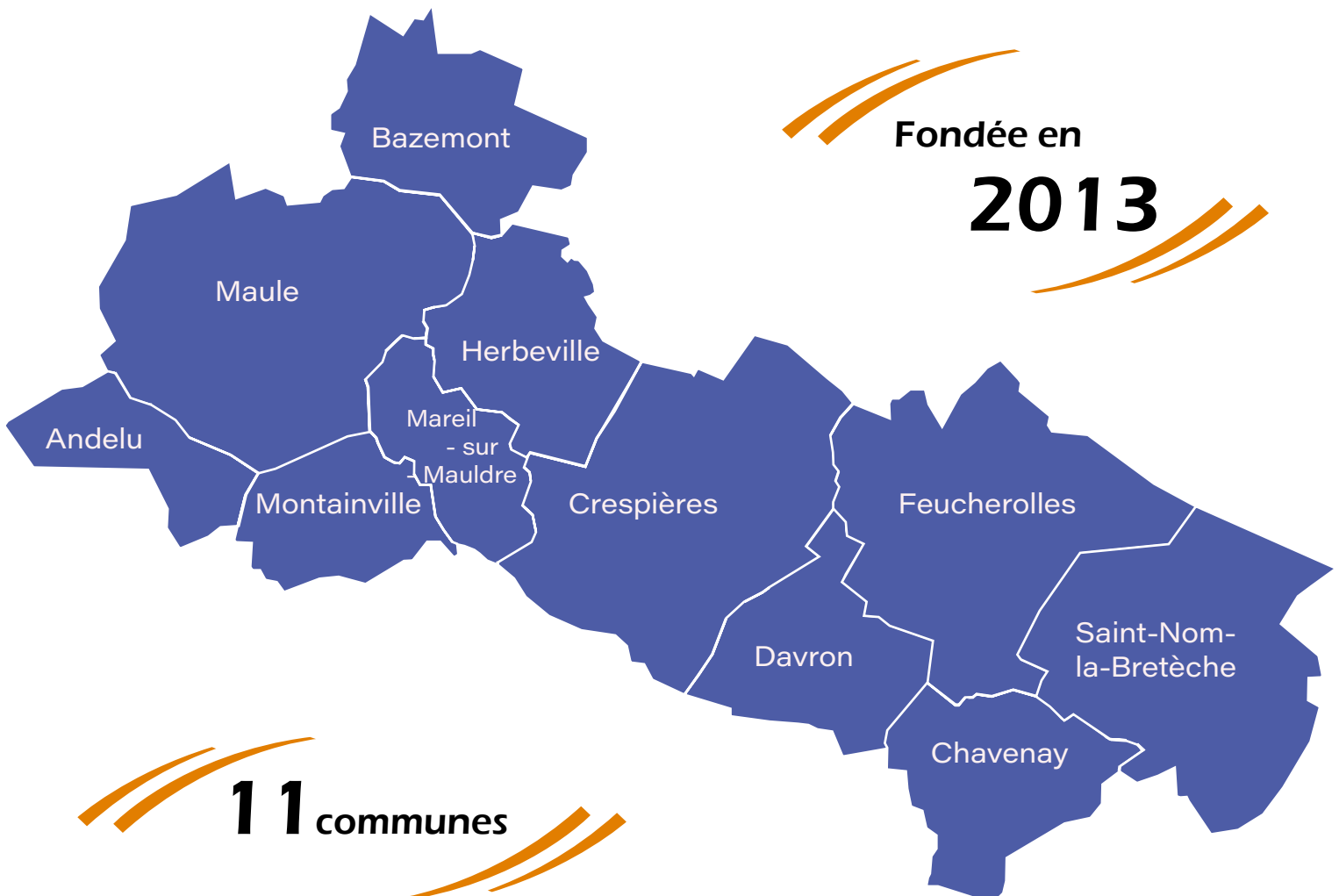


Patrick Loisel  
Président,  
Maire de Feucherolles



## en chiffres

**9 500**  
hectares



**11** communes

**23 000**  
habitants

## Gally Mauldre

**Agit** pour le développement économique du territoire en créant et aménageant des zones d'activités économiques et des structures immobilières d'accueil des entreprises.

**Soutient** les communes dans leurs actions de maintien des commerces de proximité et d'intérêt communautaire et les associations œuvrant pour l'emploi.

**Aménage** l'espace communautaire.

**Instruit** les actes relatifs au droit des sols.

**S'engage** dans des actions en faveur de la protection de l'environnement (PCAET).

**Collecte, traite et valorise** les déchets ménagers et assimilés.

**Sécurise les berges et participe à la renaturation** des cours d'eau du territoire (GEMAPI).

**Gère** le cinéma intercommunal Les Deux Scènes situé à Maule.

**Co-organise** des événements culturels, artistiques et sportifs d'intérêt communautaire.

**Accueille** les jeunes dans des structures destinées à la petite enfance et la jeunesse dans des centres de loisirs sans hébergement.

**Aide** au maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap grâce aux actions des Centres d'Action Sociale (portage de repas et aide à domicile).

**Améliore** la mobilité sur le territoire grâce à une offre de transport adaptée et à la réalisation et à l'entretien des voies de circulations douces.

**Développe** un accès aux réseaux sur son territoire (Fibre).



## Le Bureau communautaire (p.7)

Composé du Président, 6 Vice-Présidents ayant chacun une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées. L'ensemble des maires des communes du territoire y ont également été élus soit un total de 11 membres.

Le bureau communautaire donne son avis sur les dossiers d'intérêt communautaire qui lui sont soumis et valide les projets de délibération qui sont soumis au vote au conseil communautaire.

## Le Conseil communautaire (p.8)

Composé de 34 élus communautaires pour 6 ans parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Les séances sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre. Les comptes-rendus et procès-verbaux sont mis en ligne sur le site web.

Suite à la démission de Laurent RICHARD, Maire de Maule et Vice-Président du Département des Yvelines acceptée par le Préfet le 12 octobre 2021, de nouvelles élections ont eu lieu le 20 octobre 2021. Patrick LOISEL, Maire de Feucherolles, a été élu Président de la C.C. Gally Mauldre.

## Les commissions, comités et conseil d'exploitation

Ce sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en bureau communautaire qui décide de les proposer ou pas au vote du Conseil.

Il y a au total 6 commissions communautaires en 2021 :

- affaires générales et financières, relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI
- développement de la stratégie de communication intercommunale, Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-La-Bretèche et de ses abords
- transport, déplacements et circulations douces
- équipements culturels et sportifs, centre de loisirs sans hébergement, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors
- développement économique et aménagement
- environnement, développement durable et instruction du droit des sols.



**34** conseillers  
communautaires

**11** maires membres  
du Bureau des maires

**6** vice-présidents

**9** conseils  
communautaires

**85** délibérations



**Patrick LOISEL**

Président de la  
C.C. Gally Mauldre

Maire de Feucherolles



**Laurent RICHARD**

1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des affaires générales et financières, des relations institutionnelles extérieures, de la gestion du Cinéma Les 2 Scènes et de la politique GEMAPI

Maire de Maule et Vice-Président au Conseil Départemental des Yvelines



**Gilles STUDNIA**

2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et du suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-La-Bretèche et de ses abords

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



**Adriano BALLARIN**

3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement

Maire de Crespières



**Myriam BRENAC**

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge du transport, des déplacements et des circulations douces

Maire de Chavenay



**Jean-Bernard HETZEL**

5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'environnement, du développement durable et de l'instruction du droit des sols

Maire de Bazemont



**Nathalie CAHUZAC**

6<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des équipements culturels et sportifs, des CLSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors

Maire de Mareil-sur-Mauldre



**Olivier RAVENEL**

Conseiller communautaire et membre du Bureau en charge de l'animation territoriale et événementielle

Maire de Andelu



**Damien GUIBOUT**

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Davron



**Eric MARTIN**

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Montainville



**Vincent GAY**

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Olivier LEPRÊTRE  
MAULE



Sidonie KARM  
MAULE



Hervé CAMARD  
MAULE



Sylvie BIGAY  
MAULE



Jean-Christophe SEGUIER  
MAULE



Caroline QUINET  
MAULE



Hajer RIVIERE  
MAULE



William FALCHETTO  
MAULE



Karine DUBOIS  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Gérard PARFAIT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Dominique GERBERT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christine CAILLAT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Axel FAIVRE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christelle BARDEILLE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Jean-Philippe ANTOINE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Katrin VARILLON  
FEUCHEROLLES



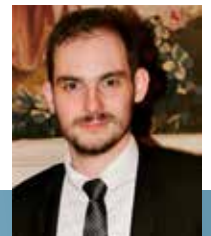
Michel DELAMAIRE  
Conseiller communautaire délégué,  
président de la commission chargée  
des affaires financières et rapporteur  
du budget  
FEUCHEROLLES



Yves DEKEYREL  
FEUCHEROLLES



Stéphane GOMPERTZ  
CHAVENAY



Jérôme COTIGNY  
CHAVENAY



Agnès TABARY  
CRESPIERES



Frédéric MUSILLAMI  
MAREIL-SUR-MAULDRE



Martine DELORENZI  
BAZEMONT



## et familles

La Communauté de communes Gally-Mauldre propose une offre adaptée aux besoins des familles via 7 centres de loisirs, Chavenay, Crespières, Feucherolles, St Nom La Bretèche, Maule et ses 2 annexes Bazemont et Mareil.

L'accueil de loisirs est un espace éducatif et ludique complémentaire à l'action éducative des familles et de l'école. C'est un outil d'apprentissage à la sociabilisation. L'accueil de loisirs est l'occasion de multiples expériences, dans des formes diverses émanant de thèmes ciblés en fonction de l'âge des enfants, des contextes culturels, des événements...

L'action pédagogique des centres de loisirs de la communauté de communes s'articule autour du fait que l'enfant puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies. Notre objectif est de permettre à l'enfant de jouer un rôle, être actif dans le groupe.

### Développer nos structures d'accueil

Les travaux de réhabilitation de la cours du Centre de Loisirs La farandole de Feucherolles ont été effectués permettant aux enfants de bénéficier d'un espace supplémentaire pour les jeux en extérieur.

Le bureau d'étude IDÉAM a été désigné pour accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'agrandissement du centre de loisirs de Maule. Le cabinet d'étude a pour mission d'élaborer une étude de faisabilité afin d'aboutir à une programmation technique détaillée permettant la bonne prise de décision quant à ce futur projet.

La convention globale territoriale a été signée, entre la CAF et la CCGM, le 20 décembre 2021.

Toutes les démarches administratives ont été entreprises par la commune de St Nom la Bretèche concernant la reprise de l'activité extrascolaire par la ville afin de pouvoir assurer ce service dès la rentrée de septembre 2021.

Les structures sont ouvertes tous les

mercredis, à la journée ou à la demi-journée, et pendant les vacances selon les besoins sur le territoire, dans ces espaces dynamiques et riches en découvertes pour les enfants. Les équipes d'animation proposent des activités variées et de qualité qui prennent en compte la tranche d'âge de chaque participant.

### Encourager les projets d'animation

Pour sa première année d'activité le centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche a privilégié essentiellement des projets d'animation plutôt que des sorties.

Le centre a investi dans des jeux de société pour faire découvrir l'esprit de cohésion et pour les plus petits le savoir jouer ensemble.

Quelques projets ont vu le jour au centre de loisirs de Maule autour : du goût, « le grinch », le monde, du Japon, de Koh Lanta sensorielle, du théâtre nature.

Des projets « cirque » et « Noël » ont été mis en place au centre de loisirs de Bazemont depuis le début de l'année.

## et personnes en situation de handicap

L'action sociale de Gally Mauldre consiste à apporter des services à la personne. Les équipes s'occupent à la fois de coordonner l'aide à domicile et le portage des repas sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

### Poursuivre l'aide à domicile

L'objectif de ce service est d'accompagner les personnes âgées à leur domicile par une aide à la réalisation des activités domestiques (entretien du cadre de vie, achats...) mais également dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène corporelle, habillage, préparation des repas...).

La Communauté de Communes n'intervient plus directement pour gérer les aides à domicile. Elle fait appel au service de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Maule avec qui elle a passé des accords. Cette structure fait partie de la Fédération ADMR des Yvelines.

Créée en 1971, l'ADMR de Maule est l'une des 15 associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Département des Yvelines (12 associations d'aides à domicile et 3 SSIAD (Service de Soins à Domicile)).

### Continuer à assurer le portage de repas

Quatre agents assurent la livraison à domicile sur nos 11 communes et connaissent bien les bénéficiaires grâce au contact humain instauré quotidiennement. Cette proximité permet d'apporter une réponse adéquate à toute demande spécifique ou d'alerter les proches si besoin. Le maintien d'une relation privilégiée a été la démarche constante depuis l'origine du service.

Les équipes ont délivré 13 443 repas en 2021, pour une soixantaine de bénéficiaires en moyenne.

Le nombre de bénéficiaires peut varier au fil des semaines, évoluant selon les besoins des administrés.



### **Persévérer dans nos discussions sur le Transport à la demande (TAD)**

Plusieurs visioconférences ont été tenues entre Ile-de-France Mobilités et les représentants de la C.C. Gally Mauldre et ont porté sur les points suivants :

- persistance de la non-satisfaction des besoins et des nombreux dysfonctionnements même si la période sanitaire a momentanément masqué les insuffisances,
- refus de Ile-de-France Mobilités d'augmenter le nombre de véhicules actuels : la réflexion s'est alors engagée sur les kilomètres qui pourraient être réduits et récupérés de zone ou trajet de faible demande pour les reporter sur des zones en forte demande.

Dans la perspective du lancement de nouveaux appels d'offres sur l'ensemble de la Région, Ile-de-France Mobilités avait demandé à la C.C. Gally Mauldre de lui proposer un terrain pour y organiser le stationnement des bus avec l'idée de faire de chaque zone communautaire un bassin de transports. La C.C. Gally Mauldre n'ayant pas de disponibilités foncières, nous avons été rattachés à un bassin de transport dans le cadre de l'appel d'offres lancé.

Les termes de cet appel ne nous ont pas été communiqués avant diffusion. Les résultats devraient être connus dans quelques mois.


Cependant, après l'ouverture au public de la ligne du Tram 13 (St Cyr l'Ecole -St Germain en Laye passant à la gare Saint Nom la Bretèche Forêt de Marly), la négociation se poursuivra dans l'optique de prolonger la ligne 1 du TAD de la Gare de St Nom la Bretèche jusqu'à la Gare de Plaisir. D'autres modifications sont encore à l'étude.

### **Trouver des solutions pour la création de voies cyclables**

La démarche s'inscrit dans le cadre de nouvelles pratiques de déplacements et dans une perspective environnementale.

Un appel d'offres à maître d'œuvre a permis de désigner un cabinet spécialisé qui a lancé son étude.

Des solutions sont à trouver tant en réalisation qu'en financement pour répondre aux besoins ainsi qu'aux diverses difficultés techniques ou pratiques et inciter à une plus grande utilisation des pistes et voies cyclables sur le territoire.



**La collecte des déchets sur notre territoire est déléguée à deux syndicats : le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) pour les communes de Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Montainville, Maule et le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie) pour les communes de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche.**

## **Inciter à mieux trier ses déchets**

La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc.

Avant la modernisation des centres de tri, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons (en résine PET et PEHD). Leur recyclage s'est vite organisé et développé, il est aujourd'hui totalement pérenne avec une filière de recyclage efficace en France et en Europe.

A la fin de l'année 2019, 61% des bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés pour être transformés en nouveaux flacons ou bouteilles, ou en produits textiles par exemple.

Ce que l'on appelle « l'extension des consignes de tri », organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de positions publiques (Ministère, Ademe, AMF, etc.) répond à ces deux nécessités :

- D'abord, elle contribue à systématiser le geste de tri des Français : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit leur matière.
- Ensuite, la simplification va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

Les pots, barquettes, films et sachets en plastique triés par les habitants dans les villes où la simplification est en place sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. 20 à 25% sont valorisés en énergie dans des unités d'incinération des déchets ou partent à l'enfouissement. Plusieurs projets de recherche de nouvelles solutions de recyclage, de réemploi et d'éco-conception pour les rendre recyclables et réduire leur présence quand cela est possible, sont en cours.

**Le développement des offres liées au numérique permet de déployer de nouveaux services dématérialisés. Cependant cet essor demande un contrôle nécessaire et de plus en plus strict de nos systèmes de sécurité des données.**

## Préparer la dématérialisation des actes d'urbanisme

Dans le cadre de la Démarche « Action publique 2022 » lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission. 1,5 millions d'autorisations d'urbanisme sont déposées en France chaque année, plus de 900 à l'échelle de notre Communauté de Communes Gally Mauldre (hors certificat d'urbanisation informatif).

Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.

Objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols (ADS) :

Pour les pétitionnaires, usagers de service public :

- simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'AU (Autorisation d'Urbanisme) en ligne,
- fiabilité des données transmises grâce à la capitalisation native des données,
- transparence sur l'état d'avancement des dossiers d'AU,
- fluidité dans les échanges avec l'administration,

- réduction des délais de transmission entre services consultés.

Dans l'attente de la mise en place d'une téléprocédure spécifique, à l'échelle de la C.C. Gally Mauldre, l'ensemble des communes du territoire ont mis à disposition depuis la fin de l'année 2021 un courriel spécifique, sur lequel tout pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

## Renforcer notre système de sécurité

Afin de consolider davantage notre système de sécurisation des données, la C.C. Gally Mauldre a évalué ses process de collectes et de stockages des données.

A la suite de cet audit, au début du mois de novembre 2021, s'en est ensuivie une mise en conformité au règlement général sur la protection des données afin de parfaire notre système de protection des données.

**Notre Communauté de Communes à taille humaine et rurale met un point d'honneur à inviter des acteurs culturels sur son territoire afin d'offrir à ses habitants des prestations de qualité à proximité de leur lieu de vie.**

**De nombreuses subventions sont accordées à des institutions ou des associations culturelles afin de créer des partenariats et ainsi organiser des événements fédérateurs.**

**Notre Communauté de Communes dispose à Maule d'un cinéma intercommunal actif depuis 20 ans.**

### Accueillir une résidence artistique

Nous avons accueilli durant toute l'année 2021, des artistes du centre de musique baroque de Versailles, grâce au projet « Flûte alors ! » mené par Lucile Tessier.

Explorant les liens musicaux unissant la France et l'Angleterre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Lucile Tessier, flûtiste, hautboïste et bassoniste, met en regard la musique de théâtre de la fin du XVII<sup>e</sup> français et ses influences dans la musique anglaise, chez Purcell et ses contemporains. Entourée de musiciens qui l'accompagnent au sein de son ensemble musical, Léviathan, la musicienne a invité les habitants de la C.C. Gally-Mauldre à une découverte musicale nourrie de rencontres, d'ateliers et de concerts tout public.

Cette résidence a évolué autour de deux axes artistiques :

- «James Paisible, French Touch in London» : Lucile Tessier, accompagnée de Jean-Miguel Aristizabal au clavecin, se sont installés au collège de la Mauldre, à Maule pendant une semaine aux mois de février et de mars pour travailler sur leur prochain concert. Des sessions de travail ouvertes, ludiques et conviviales, enrichissaient à la fois les élèves mais aussi les musiciens grâce aux échanges qui s'y déroulaient. Ainsi, les premiers découvraient des instruments d'un autre âge, apprenaient les différents rythmes utilisés à l'époque et les seconds présentaient leurs avancées artistiques et questionnaient leur jeune public sur leur ressenti.

Trois concerts, les 5 février et 5 mars réservés aux élèves au sein du collège, et le 27 juin dans l'église de Maule ouverts à tout public ont été organisés pour présenter les résultats de cette résidence.

- Bande de Hautbois ! : Le 23 mai 2021, un concert en plein air a été joué à Andelu avec l'ensemble Léviathan.





## Accompagner les initiatives culturelles

Comme chaque année, la C.C. Gally Mauldre soutient financièrement le Mois « OFF » de Molière : des spectacles sont organisés à la ferme de Brillon à Chavenay.

L'association Festival de BD Gally Mauldre, en accord avec la C.C. Gally Mauldre a préféré reporter son festival de BD à 2022 afin d'accueillir l'ensemble des artistes dans de meilleures conditions sanitaires. Houba hop ! Nous devons encore un peu patienter avant de retrouver la star de cette édition, le dessinateur BATEM et le Marsupilami.

## Animer notre cinéma intercommunal

Le cinéma a été fermé pour cause de confinement, comme toutes les salles de France, les 20 premières semaines de l'année 2021.

La réouverture a eu lieu le 19 mai, avec une jauge réduite.

Pour les 206 jours restants (hors fermeture annuelle d'été), nous avons accueilli 12 971 spectateurs, soit une moyenne journalière légèrement supérieure qu'en 2020 (9 987 pour 179 jours.)

Cependant, 165 films ont été programmés durant cette période dont :

- 52 films ou programmes « Jeune public »,
- 36 films en version originale sous-titrée,
- 12 films documentaires,

- 8 films du patrimoine (« Le vent nous emportera », « In the mood for love », « Les aventures fantastiques de Georges Méliès », « Les balises d'Argos », « Délires à deux », « L'homme de Rio », « Les temps modernes », « La grande aventure »).

- 4 films en « avant-première ».

Avant les films dont la durée le permet (autour de 1h30), nous avons proposé 16 courts-métrages en avant-séance grâce au dispositif « Extra-court » de l'Agence du court-métrage.

Des animations et des séances spéciales rythment la programmation tout au long de l'année :

Le 15 septembre : ciné-conférence de Bamchade Pourvali autour d'un programme de trois documentaires du patrimoine, « Les balises d'Argos ».

Le 29 septembre : rencontre avec Anne-Marie Sangla, réalisatrice et monteuse, autour de son film « Une fois que tu sais ».

Le 20 novembre : atelier d'initiation au cinéma documentaire, par Suzanne de Lacotte, autour de « La grande aventure ».

Le 20 novembre : rencontre avec Marie Dumora, réalisatrice, autour de son film « Loin de vous j'ai grandi ».

Le 28 Novembre : avant-première avec le club Rotary au profit de la recherche. Film présenté : « Simone, le voyage du siècle » de Olivier Dahan.

Le 15 décembre, après la projection du film « Animal », échange avec des associations locales autour de thématiques environnementales.

Dès sa création en 2013 et jusqu'à aujourd'hui, notre Communauté de Communes a mis en œuvre de multiples projets en faveur du développement économique local : annuaire professionnel, partenariat avec des associations de soutien à l'emploi, organisation de rencontres économiques, acquisition de parcelles à Davron pour l'installation d'entreprises, etc. Cette dynamique solide a vocation à s'intensifier encore, marquée par :

- L'affirmation politique du principe selon lequel la population doit pouvoir « vivre et travailler sur le territoire », c'est-à-dire employer les compétences locales en créant l'emploi qui correspond à la sociologie de nos communes. Cet élément a particulièrement été relevé lors du bilan de notre SCoT, approuvé en Conseil Communautaire de février 2021.
- La nécessité, face aux diverses crises, d'investir la valeur créée dans des projets de proximité, d'utilité publique et durables.
- La signature de notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat marque un renforcement décisif de notre partenariat et pose le cadre contractuel des aides financières à venir pour notre développement économique.

## Accompagner notre activité économique

### Annuaire PRO :

Cet annuaire électronique, accessible sur le site de Gally Mauldre : [www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr), permet de répertorier les professionnels du territoire intercommunal : petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans et professions libérales.

Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone « Annuaire PRO » et de se laisser guider. Plus de 750 professionnels issus de toutes les branches d'activités sont à ce jour répertoriés.

Tout professionnel installé sur le territoire peut s'y inscrire gratuitement en remplissant un simple formulaire décrivant son activité et y référant ses coordonnées.

### Le Fonds résilience

Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, la Région Île-de-France, associée à la Banque des Territoires, a créé un Fonds Résilience mutualisé auquel la Communauté de Communes Gally Mauldre a décidé, pour la seconde année, de participer pour aider les entreprises.

L'objectif est d'apporter une solution de financement aux entreprises connaissant des tensions financières en raison de la crise sanitaire et d'éviter leur disparition ainsi que celle des emplois rattachés.

Les entreprises de notre territoire ont perçu une aide régionale à laquelle la CCGM a contribué à hauteur de 63 960€. 99,8% de la somme abondée par la CCGM a été redistribuée à des entreprises de son territoire.



## **Partenariats pour l'emploi :**

La Communauté de Communes Gally Mauldre poursuit son partenariat avec 4 associations d'intérêt intercommunal grâce au soutien de leurs actions par le versement de subventions.

## **L'association « GeM Emploi » (Gally et Mauldre Emploi)**

Située à Maule, elle met en relation les offres avec les recherches d'emplois, de stages, d'alternances au bénéfice des entreprises, commerces, collectivités et des habitants de Gally-Mauldre.

Entre 2015 et 2019, GeM Emploi a ainsi permis la conclusion d'environ 220 à 240 contrats chaque année. En 2020 et 2021, l'épidémie Covid, les confinements et ses restrictions de déplacements, ont généré une baisse importante des rencontres, notamment l'annulation du salon de l'emploi Jobwin. Malgré des contraintes multiples, l'association est restée ouverte à chaque fois qu'autorisé, ce qui a permis la conclusion de 100 contrats en 2021.

## **L'association Arcade-Emploi**

Basée à Noisy-le-Roi, Arcade-Emploi a pour vocation d'aider et d'accompagner les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail. L'Association propose une réflexion approfondie pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre d'ateliers individuels et collectifs.

En 2021, de nombreuses actions ont été menées par Arcade-Emploi : présence lors des journées des associations (Feucherolles, Chavenay, Saint-Nom-la-Bretèche, Bailly, Noisy-le-Roi), organisation de quatre conférences sur des thèmes liés à l'emploi, petits-déjeuners des adhérents, rencontres avec des entreprises, création d'une équipe de communication, etc.

Sur les 35 personnes accompagnées en 2021, 30 ont trouvé un emploi : 5 sont en CDI, 17 en CDD ou en missions de travail temporaire, 6 en libéral (auto-entrepreneurs) et 2 sont en formation.



## L'association Cadre Emploi (ACE)

Située à Noisy-Le-Roi, elle s'adresse principalement aux cadres en recherche d'emploi, les aide à sortir l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste.

La méthode d'ACE consiste à construire une démarche active de recherche d'emploi, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche.

Avec les évolutions de la crise sanitaire, l'ACE a poursuivi ses ateliers et ses parrainages individuels pour la plupart en visioconférence. Ainsi, l'ACE a reçu 28 candidats en 2021 (contre 49 en 2020).

43 des candidats de 2020 ont retrouvé un emploi en 2021 (34 CDI, 9 CCD/Création / Formation). L'ACE a réalisé deux conférences en 2021 : « L'avenir du recrutement à distance » et « Renforcer son estime personnelle ».

Le Réseau des anciens ACE est aussi un vecteur important de communication. Ce réseau représente aujourd'hui plus de 300 membres.

Enfin, l'année 2021 aura été marquée par la production d'une nouvelle plaquette et par la refonte complète du site web de l'ACE : <https://www.ace78.fr>.

## L'association Initiative Seine Yvelines (ISY)

Créée en 1999, cette association est membre du réseau « Initiative France », 1<sup>er</sup> réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets. Elle contribue également au développement économique des cœurs des villes et villages avec son programme de « Boutiques à l'essai ». L'entrepreneuriat féminin représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours « Créatrices d'avenir » impulsé par Initiative Île-de-France.

L'association est ancrée dans son territoire d'intervention, ce qui fait d'elle un réel outil de développement économique local. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de 97%, 3 ans après le lancement du projet.

En 2021, Initiative Seine Yvelines a accueilli 9 porteurs de projets issus de la Communauté de Communes Gally Mauldre, pour des montants de prêts d'honneur engagés à hauteur de 141 000€, représentant 14 emplois créés et/ou maintenus, et 411 500€ de prêts bancaires associés.



## Poursuivre le développement agricole et économique local à Davron

La C.C Gally Mauldre est propriétaire de 2 hectares depuis le 15 novembre 2019 sur la commune de Davron. Ce terrain se situe à l'est de la commune à 2 kms du centre-bourg et à 1 km du centre de Feucherolles.

Notre communauté de communes porte une attention particulière à la préservation et la valorisation des espaces ouverts agricoles et naturels, tels que des hameaux agricoles. Ces objectifs sont d'intérêt communautaire et rappelés dans le SCoT Gally-Mauldre.

Ce projet contribuera au développement d'activités économiques locales et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement, et pourvoyeuses d'emplois :

La partie avant du site a vocation à accueillir une entreprise fabriquant des dispositifs médicaux, tels que des composants pour respirateurs artificiels et des pansements en chirurgie et postopératoire pour le secteur

médical français. L'implantation d'une telle entreprise est de surcroît une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériels médicaux, mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.

La partie arrière du site doit permettre l'implantation de jeunes agriculteurs dont l'activité est en pleine croissance : « Paris Maison des vins » (ex « Winerie Parisienne ») notamment. Ces professionnels ont besoin d'un lieu pour installer les chais et élaborer ses vins durablement. Le chai de Paris Maison des Vins souhaite incarner le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales commercialisés en circuits courts dans la région.

Une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU a donc été instituée durant l'année 2020, une évaluation environnementale des deux parcelles concernées par le projet a également été réalisée à la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Une enquête publique concernant le projet s'est tenue du 11 mai au 11 juin 2021, à la suite de laquelle le Commissaire enquêteur a rendu un Avis favorable sans réserve ni recommandation. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Davron a ainsi été approuvée par délibération du Conseil municipal le 30 août 2021.



## Améliorer l'offre de stationnement de la Briqueterie

L'extension du parking de la Briqueterie situé à Feucherolles en bordure de la RD 307 fait l'objet de plusieurs enjeux d'intérêt public. Il est apparu qu'un espace de convergence permettait en un même lieu de résoudre ces enjeux et d'obtenir ainsi une amélioration globale de la situation dont chaque partie (Intercommunalité, Département, Commune, Briqueterie) pourra bénéficier dans un intérêt commun. Ce projet a pour effet :

- d'améliorer les conditions de sécurité routière sur la RD 307, en modifiant les conditions d'accès au parking actuel et futur de la Briqueterie, avec un sens unique entrant, et l'utilisation d'une voirie communale (Chemin du Parc des Sports) pour ressortir du parking, qui permettra d'améliorer significativement la sécurité des usagers du parking sortant sur la RD 307,
- de fluidifier la circulation sur le parking public de l'ensemble des utilisateurs (élèves, parents, professeurs et personnels éducatifs), à l'entrée et à la sortie du Collège en les organisant, les régularisant et les séparant. Il est à noter que les 35 places du parking communal existantes seront maintenues, et qu'au minimum trois emplacements seront réservés pour le stationnement des bus scolaires en complément de l'arrêt de bus existant,
- d'augmenter la capacité de l'offre de stationnement pour la clientèle des activités commerciales et économiques de la Briqueterie actuellement déficitaire tout en tenant compte de la préservation de la biodiversité due à la présence d'une zone humide, limitant les espaces disponibles pour réorganiser et augmenter l'offre de stationnement sans l'impacter,

- de réaliser, sans impacter la zone humide, la jonction et d'assurer ainsi la continuité de deux pistes cyclables l'une venant du village de Feucherolles, la seconde longeant la RD 307 (projet communal). Cette zone humide a également fait l'objet d'une étude spécifique, qui a permis de définir exactement son positionnement sur le site et ses caractéristiques.

Ce projet permet donc d'aboutir à un aménagement harmonieux, avec la création de 48 places de stationnements supplémentaires, dans le respect des règles environnementales.

Ce projet répond à un confortement du développement de l'activité économique et commerciale et permet d'assurer la continuité d'un tronçon de liaison douce qui organise et sécurise l'espace du parking public devant le Collège Jean Monnet, avec ses multiples usages.

Une autorisation d'urbanisme respectant les règles administratives et environnementales en vigueur a été accordée le 1<sup>er</sup> octobre 2021.



## Créer un village d'entreprises à Feucherolles

Le terrain objet du projet est localisé sur le site de la Mare Jeanne à l'entrée Nord de la Commune de Feucherolles, le long de la RD30. Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répond aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- 6000 m<sup>2</sup> de surface de plancher composés de trois bâtiments divisés en 26 cellules,
- Répartition des entreprises intéressées TPE/PME : encadrement de tableaux, aménagement de bureaux, revêtement de sols, entretien de parc automobile, informatique, plomberie, etc.
- 137 places de stationnement sont prévues sur le site, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées. Chaque cellule assurera également un stationnement pour les vélos.

Le chantier a ainsi pu démarrer fin 2021.



### Accroître sa capacité à développer des projets économiques

La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite faire l'acquisition de parcelles à vendre à Chavenay afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable.

Il s'agit d'une ferme désaffectée nommée «Mort-Moulin», située dans une zone constructible au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, pour des activités économiques et d'intérêt collectif.

Les potentialités du terrain sont multiples, mais soumises également à des contraintes liées au site : stationnements nécessaires, accès sur la RD30, nature des sols, plan de prévention des risques d'inondation, présence éventuelle d'une zone humide, etc...

Dans le cadre de la constitution d'un projet futur, le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) promulgué par la Loi Climat et Résilience d'août 2021 sera respecté. Aucune artificialisation nouvelle ne sera réalisée et aucune consommation de l'espace agricole ne sera effectuée. Une étude spécifique liée à une possible zone humide devra être réalisée, aucune consommation de zone humide ne sera réalisée.



### La Chèvre Rit de Manon : un projet soutenu par la C.C Gally Mauldre

Sur un terrain situé Rue des Ormes à Saint-Nom-la-Bretèche, la CCGM a soutenu le projet d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin et comprenant :

- une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de « vente à la ferme »,
- un hangar de stockage du fromage,
- un logement exploitant.

La création d'une chèvrerie s'inscrit dans les orientations d'aménagement et de développement durable de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche, à savoir : assurer le maintien des activités agricoles sur cette zone en les développant en lien avec la Plaine de Versailles, tout en favorisant le tourisme avec une dimension pédagogique.

Les chèvreries sont peu répandues dans les Yvelines. La vente à la ferme (circuit-court) et la création d'un atelier de transformation en glace attireront une clientèle de proximité. Il s'agira également de redonner de l'attractivité au quartier environnant (Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay).

L'élevage est de type « lié au sol », avec une alimentation produite en majeure partie sur l'exploitation. Les chèvres pourront bénéficier d'une aire extérieure de plus de 150 m<sup>2</sup> et d'une pâture attenante à la chèvrerie d'environ 3 hectares avec des rotations sur plusieurs parcelles pour assurer le renouvellement des végétaux.

Le projet a recueilli un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers), et le Permis de Construire a été accordé le 31 juillet 2021.

## Exposer le bilan de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de circulation, d'environnement, etc.

Le SCoT définit ainsi une vision stratégique, cohérente et fonctionnelle du territoire et doit être compatible avec certains documents de niveau supérieur ; les autres documents élaborés par les collectivités, en particulier les PLU, doivent être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT de notre Communauté de Communes a été approuvé le 04 février 2015 et concerne les 11 communes de l'intercommunalité.

Conformément aux obligations légales, le SCoT doit faire l'objet d'un bilan technique et d'une évaluation 6 ans après son approbation. Ainsi, le SCoT Gally Mauldre a fait l'objet d'une présentation, débattue en Conseil Communautaire du 03 février 2021. La délibération ainsi que l'intégralité du bilan sont disponibles sur le site Internet de la CCGM : <http://www.cc-gallymauldre.fr/vivre-chez-vous/urbanisme/scot>.

L'objectif de ce bilan a été de vérifier, à partir de chiffres clés et sur une période systématiquement comparable, si les évolutions constatées sur le territoire vont dans le sens des orientations du SCoT : le mode de développement urbain, la production de logements et la croissance démographique, les fonctionnalités environnementales du territoire, l'agriculture, les activités économiques et commerciales, etc...

Les conclusions de l'analyse technique laissent apparaître les résultats qui suivent.



## Le mode de développement urbain, en chiffres (2015-2021)

**56 % des logements** accordés

depuis 2015 l'ont été en densification du tissu urbain existant, soit près du double de l'objectif de 30 % imposé par le SCoT.

**25 hectares de nouvelles surfaces**

ont été urbanisés, soit 39 % de l'enveloppe maximale de 64 ha de consommation d'espace.

Les opérations de logements en extension respectent l'objectif minimal de densité avec

**18 logements/hectare en moyenne.**



## La production de logements et la croissance démographique en chiffres (2015-2021)

- Le territoire a gagné environ **850 habitants** (soit 75 % de l'objectif du SCoT).

**938 logements (réalisés ou en cours)** sur les 1500 logements fixés par le SCoT.

Plus de **23 % de logements locatifs sociaux**, ce qui est supérieur à la part minimale de 10 % imposée par le SCoT.

Les perspectives d'évolution concernent la diversification du parc de logement, afin de combler les manques du marché immobilier local (appartements, logements de tailles petite et moyenne), avec une volonté globale de permettre la venue de familles avec enfants (notamment des primo-accédants), tout en préservant la qualité du cadre de vie rural.



## La fonctionnalité écologique et la ressource en eau

- Les pôles de biodiversité et liaisons écologiques ont conservé leur vocation naturelle ou agricole dominante, permettant le maintien de la fonctionnalité écologique de ces espaces,
- Les zones humides sont globalement protégées au travers des PLU,
- Les PLU ont mis en œuvre des outils de protection des éléments de la trame verte et bleue,
- La qualité des cours d'eau devrait s'améliorer grâce aux projets de renaturation engagés,
- Les projets sont conçus en tenant compte des contraintes en matière d'assainissement.



## L'emploi et les activités économiques

- Un taux de chômage toujours très faible.
- La prédominance du secteur de l'économie résidentielle, en rapport avec les caractéristiques du territoire.
- Une faible consommation d'espace à destination d'activités économiques.
- Une offre touristique uniquement par des gîtes et chambres d'hôtes, correspondant à l'objectif du SCoT.
- Un développement récent de la fibre sur le territoire.



## Les énergies liées au transport et au logement

- Un développement notable des mobilités douces (marche, vélo), mais pas de baisse significative des déplacements motorisés,
- Une promotion des énergies renouvelables et les économies d'énergies difficile à quantifier.



## L'agriculture

- Les espaces agricoles pérennes identifiés au SCoT, ainsi que les espaces agricoles sensibles ont été préservés. La surface agricole utilisée a diminué de 12 hectares entre 2015 et 2019.
- On remarque une importante diversification des productions, notamment en faveur d'activités de maraîchage.
- Le territoire est dynamique en ce qui concerne les activités de vente à la ferme.

La Charte paysagère de l'APPVPA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) est aussi un levier de maintien de la qualité paysagère du territoire et de mise en commun de réflexions sur cette thématique.



## Les commerces et les services

- Une offre de commerces et services renforcée dans toutes les communes, en particulier dans les pôles principaux (Maule, Saint-Nom-la-Bretèche) et secondaires (Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Feucherolles) du territoire.
- Des secteurs d'activité ont connu une forte progression depuis 2012 (entreprises du bâtiment, de la restauration, de services aux particuliers notamment).



### Poursuivre notre réflexion suite au bilan

Le bilan technique du SCoT a montré que l'atteinte des objectifs du SCoT est en bonne voie, de manière plus ou moins avancée selon les thématiques. Les PLU du territoire retranscrivent fidèlement les orientations du SCoT et permettent leur bonne application.

Le SCoT apparaît donc comme un document d'urbanisme cadre qui traduit fidèlement le projet du territoire de Gally-Mauldre d'ici à 2030. Ses objectifs sont en cours d'atteinte et sont toujours en phase avec les enjeux politiques exprimés.

Les élus communautaires ont donc estimé qu'il n'était pas pertinent de procéder à la révision ou à la modification du SCoT Gally Mauldre.

Suite au bilan stratégique du SCoT Gally Mauldre, les élus communautaires souhaitent qu'une réflexion spécifique ait lieu en matière de développement économique et immobilier, à l'échelle du territoire.

Une étude approfondie de la disponibilité du foncier sera ainsi réalisée, via les secteurs d'évolution identifiés dans le SCoT (les zones blanches) et les possibilités d'évolution des PLU communaux.

Les objectifs d'optimisation de l'espace s'appliqueront également pour le développement économique, avec comme finalité de trouver des sites spécifiques et adéquates selon les différents besoins d'activités (artisanat, bureaux, stockage, etc.), afin de développer :

- une offre en immobilier tertiaire (locaux d'activités en milieu urbain), et attirer des entreprises de taille moyenne dans le secteur des nouvelles technologies, non polluantes,
- des polarités de services attractives,
- l'emploi au sein du tissu urbain existant et des nouvelles zones d'activités économiques, afin de permettre une augmentation à moyen terme de la CET (Contribution Economique Territoriale).



### Elaborer notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Notre Intercommunalité a ainsi été sollicitée par l'Etat dans le cadre de ce nouveau dispositif, qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement et de cohésion sociale.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il regroupe et intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Ainsi, l'année 2021 a pu voir la réalisation totalement en régie de notre CRTE, s'inscrivant dans la démarche globale qui porte la volonté d'irriguer toutes les politiques publiques.

Le CRTE sera, pour notre intercommunalité, le cadre contractuel d'octroi des subventions d'Etat pour tous les types de projets. Notre CRTE est le premier signé dans les Yvelines et parmi les 12 premiers

contrats signés en France sur 832. La CCGM est donc reconnue, parmi 832 territoires concernés, comme l'une des intercommunalités les plus dynamiques et engagées.

Le CRTE a été validé lors du Conseil communautaire du 30 juin 2021 et signé le 12 juillet 2021 par Jehan-Eric WINCKLER, Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et Laurent RICHARD, ancien Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

La délibération et l'intégralité du CRTE sont disponibles sur le site Internet de la CCGM : <http://www.cc-gallymauldre.fr/actualites/241-gally-mauldre-reconnue-pionniere-par-l-etat>

Les objectifs poursuivis par ce nouveau dispositif permettent de proposer des investissements concrets et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique, préservant notre environnement si singulier. Cela devra se traduire par un développement plus durable, moins consommateur d'énergies fossiles et des créations d'emplois, préservant et valorisant notre patrimoine paysager et rural.





Deux axes ressortent clairement de notre CRTE :

- la résilience du territoire pour faire face au changement climatique : rénovation énergétique de nos bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, préservation et valorisation de notre environnement et de nos espaces naturels et paysagers,
- la préservation de notre « bien vivre » en Gally Mauldre et de notre cadre de vie, la maîtrise de notre ruralité en matière de logements et d'activités, le développement de l'emploi sur notre territoire, le raffermissement de nos liens sociaux et la promotion des mobilités douces.

Ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique constitue la traduction de l'ambition du projet de territoire de Gally Mauldre : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, tous impliqués dans la relance.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de l'identité et de l'environnement propres à Gally Mauldre : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Dans la durée des mandats municipaux 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente.

Ainsi, en matière de procédures, le CRTE sera mis à jour par le biais d'avenants aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux.

# PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement



Situé au cœur de la Plaine de Versailles, le territoire de Gally-Mauldre constitue notre patrimoine naturel et historique le plus précieux. Afin de valoriser cet écrin de verdure aux portes de Paris et le transmettre aux générations futures, la Communauté de Communes emploie depuis 2013 tout son potentiel politique, humain et technique à travers deux compétences essentielles.

Tout d'abord, par sa compétence Instruction des « Autorisations du Droit des Sols (ADS) », la CCGM assure le traitement des autorisations d'urbanisme, au service de l'ensemble des communes du territoire. Délivrées en conformité avec nos documents réglementaires protecteurs de l'environnement (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme communaux), ces autorisations sont l'outil administratif garant du respect de notre cadre de vie rural, de ses paysages et de sa douceur de vivre.

Cette compétence est mise en œuvre au sein du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique situé à Feucherolles. Ce service est un bel exemple réussi de mutualisation des services au sein du bloc communal : un service public de proximité, allégeant la charge des communes et performant malgré la crise sanitaire. En effet, le Pôle a su faire face à une augmentation de 60% du nombre de dossiers à traiter entre 2018 et 2021, tout en maintenant la qualité de son instruction et la proximité indispensable avec la population du territoire.

En outre, par sa compétence « Environnement », la C.C. Gally Mauldre assure le suivi de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages.

L'ensemble des projets du territoire, notamment environnementaux, sont recensés au sein du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) que la C.C. Gally Mauldre a signé avec l'Etat. La signature de ce contrat marque un renforcement décisif de notre partenariat institutionnel et pose le cadre contractuel des aides financières à venir pour la protection de notre environnement.

Par l'exercice dynamique de ses compétences, la C.C. Gally-Mauldre s'engage pour les générations futures et relève les défis locaux de la protection de la nature. Elle bénéficie surtout de l'appui de sa population, toujours plus impliquée dans un état d'esprit écologique et citoyen.

## Réaliser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

**Gally Mauldre a l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET. Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la collectivité d'aborder l'ensemble des sujets relatifs à l'air, l'énergie et le climat sur son territoire.**

Les actions découlant du PCAET présenteront des bénéfices et opportunités :

- pour la collectivité : allègement des dépenses, identification de nouvelles ressources financières, reconnaissance de l'exemplarité,
- pour le territoire : meilleure maîtrise énergétique, appui à la dynamique économique locale et de l'emploi, résilience face au changement climatique, amélioration de l'attractivité,
- pour les habitants : diminution de la facture énergétique, amélioration de la santé, amélioration de la qualité de vie.

Le PCAET tient également compte des objectifs du SCoT et permettra à terme la mise en œuvre effective de ses orientations en matière d'environnement et d'énergies.

Ce plan se compose de plusieurs parties :

- un état des lieux de la situation sur notre territoire. Il s'agit d'un diagnostic détaillé qui doit mettre en exergue les points forts et faibles du territoire et dresser des enjeux sur les différentes composantes du diagnostic, afin de prioriser et hiérarchiser les objectifs de la collectivité et prendre en compte les coûts des actions (et des éventuelles inactions),
- une programmation d'actions concrètes : dans le domaine de la communication, de l'animation et de la sensibilisation notamment, sur les thématiques de la réduction de la consommation énergétique, de la diminution de la pollution atmosphérique, etc.



# PROTECTION ET MISE EN VALEUR de l'environnement

Le PCAET de la C.C. Gally Mauldre a été intégré en 2020 au dispositif du Contrat de Plan Etat Région, afin d'en obtenir la validation de principe de l'Etat et de la Région Ile-de-France pour bénéficier des subventions liées à l'élaboration de ce document.

Le Bureau d'études B&L Evolution a été choisi en août 2020 pour accompagner la CCGM dans la réalisation de ce document et a finalisé en 2021 la réalisation du diagnostic territorial. Ce diagnostic a été présenté à la population en 2021 lors de plusieurs manifestations publiques et aux différents acteurs du territoire (associations, partenaires, etc.). Des séminaires, ateliers participatifs ont également été proposés et un forum numérique [www.climat-gallymauldre.fr](http://www.climat-gallymauldre.fr) a été lancé.

**Le diagnostic du PCAET propose 5 orientations majeures :**

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

**Plusieurs phases se sont succédées durant l'année 2021, après l'appropriation du diagnostic par tous les acteurs du territoire (phase 1) :**

- Phase 2 : Définition des objectifs et de la stratégie territoriale
- Phase 3 : Co-construction du programme d'actions



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence prise en compte par l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté de communes Gally-Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

## Renaturer la Mauldre

A l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la restauration écologique (la faune et la flore) et la prévention des inondations (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte comme des capteurs).

La Communauté de Communes Gally Mauldre, au titre du volet « prévention des inondations » de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations ». Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.

Une seconde opération d'ampleur, la restauration écologique de la Mauldre, est menée depuis le courant de l'année 2021 (reméandrage, modification du cours d'eau à trois endroits différents de Maule). Cette opération complexe est lourde administrativement, car il est nécessaire d'obtenir des riverains particuliers l'autorisation de faire les travaux chez eux. Le coût de l'opération est d'environ 3 millions d'euros, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le projet est porté par la Communauté de Communes

Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le projet a pour objectif de concevoir et réaliser les travaux qui visent :

- la restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique. Tout en rétablissant la continuité écologique au droit des ouvrages transversaux, la renaturation de la Mauldre dans les zones d'incidence des ouvrages est proposée ainsi qu'à chaque endroit où une action en faveur de la restauration hydromorphologique de la rivière est possible,
- une attention particulière est portée sur la stabilité des berges sur les secteurs où une diminution voire une disparition du niveau d'eau sera observée,
- l'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines. Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements voire stocker temporairement les eaux en période de crue sont recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.

## et conseil en urbanisme

**Cette compétence regroupe à la fois l'aide à la décision apportée aux 11 communes de l'intercommunalité en matière de projets d'urbanisme, de création de logements, d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et l'instruction du droit des sols (examen technique et juridique des dossiers d'autorisation du droit des sols et propositions de décisions).**

### **Le Pôle Aménagement, Environnement, et Développement économique**

Dès sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté de Communes Gally Mauldre s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, fruit de la fusion de services préexistants dans certaines communes du territoire.

Cette mutualisation permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres et, grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les personnes dédiées au dossier d'autorisation d'urbanisme.

En effet, les communes de la CCGM souhaitent produire un service de proximité de qualité et favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes mènent une action conjointe permettant l'innovation et la création architecturale tout en favorisant la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

La création d'un tel service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des

sols (ADS) permet d'assurer des économies d'échelle, de mutualiser les moyens, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de développer une culture de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant. Cette organisation a apporté un service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable.


L'adhésion de la commune au service commun ADS ne modifie pas la compétence et les obligations du Maire en matière d'urbanisme. Le Maire reste responsable de la délivrance des actes, de l'accueil de ses administrés et de la réception des demandes.






## et conseil en urbanisme

En **2021**



**11** Autorisations de Travaux pour les Établissements Recevant du Public




**659** Certificats d'Urbanisation informatif (CUa) (+28% sur 2018-2021)



**39** Certificats d'Urbanisation opérationnel



**594** Déclarations préalables




**229** permis de construire



**6** permis de démolir



**23** permis d'aménager



**902** dossiers traités hors CUa soit +60% sur 2018-2021

### Qui fait quoi ?

#### Les communes sont le guichet unique des autorisations du droit des sols et assurent

- Le lien juridique et administratif avec le pétitionnaire : information du public, dépôt du dossier, enregistrement, établissement du récépissé, affichage de l'avis de dépôt, transmissions obligatoires des dossiers à la CCGM selon les délais impartis.
- La rédaction de l'avis du Maire à transmettre au pôle instruction ADS de la CCGM.
- La mise en signature, la notification et l'affichage de l'arrêté de la décision.
- Au titre du contrôle de légalité, la transmission de la décision au Préfet.
- La transmission à la CCGM de l'arrêté de décision signé et notifié, de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DAACT) accompagnée de l'attestation RT 2012 et/ou ERP.
- La transmission de l'attestation de non opposition à DAACT au pétitionnaire.
- Le récolement (c'est-à-dire la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation délivrée). Les récolements obligatoires sont énumérés à l'article L.462.7 du Code de l'urbanisme.

#### Le service Instruction Aménagement et instruction des droits des sols assure :

- L'instruction des études de faisabilité ou avant-projets en considération des enjeux, des attentes des élus et du cadre légal (règlements PLU, codes, jurisprudence, textes en vigueur).

Proposer des solutions aux difficultés relevées s'avère un échelon essentiel dans le rôle de conseil joué par la CCGM auprès des 11 communes membres.

- L'apport d'une technicité architecturale et juridique afin de conseiller et d'accompagner les communes et les pétitionnaires sur leurs projets.
- Des réunions de travail avec les différents intervenants du dossier en vue de faciliter l'instruction à venir et garantir la sécurité juridique des actes qui en découleront.
- L'instruction de la demande (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Autorisations de Travaux) en procédant à l'examen juridique, technique et architectural du dossier.
- La vérification du caractère complet du dossier, sa recevabilité et la détermination des délais d'instruction au regard des conditions légales.
- Le contrôle de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur et la bonne insertion du projet dans son milieu environnant.
- La consultation des services extérieurs.
- La proposition au Maire de la commune d'un arrêté, le Maire restant responsable de la délivrance des actes.
- L'apport d'une aide juridique sur les actes relevant de la police de l'urbanisme (compétence du Maire) à la demande des communes et sur les procédures de recours gracieux et contentieux des tiers.



# INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS et conseil en urbanisme

## Nombre d'actes instruits par commune en 2021

### Andelu

10 CUa  
1 CUb  
12 Déclarations préalables  
5 Permis de construire  
1 Permis d'aménager

**29 au total**

### Bazemont

94 CUa  
10 CUb  
28 Déclarations préalables  
46 Permis de construire

**178 au total**

### Chavenay

48 CUa  
1 CUb  
53 Déclarations préalables  
11 Permis de construire

**117 au total**

### Crespières

63 CUa  
6 CUb  
55 Déclarations préalables  
28 Permis de construire  
2 Permis d'aménager

**154 au total**

### Davron

14 CUa  
1 CUb  
19 Déclarations préalables  
3 Permis de construire  
1 Permis d'aménager

**38 au total**

### Feucherolles

1 AT  
65 CUa  
7 CUb  
81 Déclarations préalables  
29 Permis de construire  
3 Permis de démolir  
3 Permis d'aménager

**189 au total**

### Herbeville

6 CUa  
1 CUb  
6 Déclarations préalables  
4 Permis de construire

**17 au total**

### Mareil-sur-Mauldre

2 AT  
64 CUa  
3 CUb  
48 Déclarations préalables  
18 Permis de construire  
3 Permis d'aménager

**138 au total**

### Maule

3 AT  
141 CUa  
4 CUb  
127 Déclarations préalables  
32 Permis de construire  
3 Permis de démolir  
7 Permis d'aménager

**317 au total**

### Montainville

21 CUa  
3 CUb  
25 Déclarations préalables  
14 Permis de construire

**63 au total**

### Saint-Nom-la-Bretèche

5 AT  
133 CUa  
2 CUb  
140 Déclarations préalables  
39 Permis de construire  
2 Permis d'aménager

**321 au total**

### Légende

**AT** : Autorisation de Travaux pour les  
Établissements Recevant du Public  
**CUa** : Certificat d'Urbanisation informatif  
**CUb** : Certificat d'Urbanisation  
opérationnel  
**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire  
**PD** : Permis de Démolir  
**PA** : Permis d'Aménager



vendredi 1er octobre 2021



Salle la comédie Bazemont

## Les sites naturels remarquables

Les beaux jours de l'année, pourquoi ne pas aller visiter quelques lieux remarquables sur notre territoire. Voici neuf sites naturels où, pour certains, tant calme, sérénité et de belles promenades en famille.

En Savoir +



Ce service a pour objectif d'informer sur le rôle et l'action de la C.C Gally Mauldre et de valoriser les différents projets intercommunaux grâce à différents supports de communication : site, page facebook et lettre.

Il est en relation avec les communes afin de favoriser une bonne circulation de l'information sur le territoire grâce au relais des communes.

## Se doter d'un nouvel outil de communication

Sous l'impulsion de la nouvelle gouvernance souhaitant valoriser davantage nos actions ou nos projets auprès de nos administrés, la commission communication a créé une lettre électronique : Gally Web.

Chaque mois, les derniers projets, les actualités de la C.C. Gally Mauldre ainsi qu'un petit agenda annonçant les prochains rendez-vous communaux et intercommunaux y sont publiés.

## Fédérer autour du Plan Climat-Air Energie Territorial (PCAET)

En collaboration avec le pôle environnement et urbanisme et le bureau d'études B&L Evolutions, plusieurs réunions publiques et un forum ont été organisés à intervalles réguliers pour informer, fédérer et travailler en collaboration avec les différents acteurs de la C.C. Gally Mauldre : élus, associations, agriculteurs,

commerçants, entreprises et citoyens.

Ainsi, 3 réunions ouvertes à tous les citoyens ont été organisées au cours du second semestre 2021 :

- 25 mai 2021 et 9 juin 2021 : réunions publiques d'échanges autour d'ateliers pour comprendre les enjeux autour de quatre grandes thématiques (habitat et l'urbanisme, mobilité et déplacements, économie locale, agriculture et espace naturel),

- 13 décembre 2021 : forum public. Organisation d'ateliers sous forme de tables rondes autour des 4 grandes thématiques afin de faire émerger des idées provenant des citoyens et acteurs du territoire.



## Valoriser la mobilité douce

Le 3 juillet 2021 s'est tenue la première édition du Tour à Vélo de la C.C. Gally Mauldre, organisée dans le cadre de l'événement Mai à vélo initié par le ministère de la Transition écologique et le ministère chargé des Sports.

Cet événement avait un double objectif :

- promouvoir la mobilité douce sur notre territoire,
- faire découvrir l'ensemble des 11 communes aux participants.

250 participants ont ainsi sauté en selle entre amis ou en famille sur 6 circuits adaptés. Un point de départ et de ravitaillement était proposé dans chaque village où une animation attendait les participants (visite d'un lieu emblématique du village, dégustation de produits locaux).

## Sensibiliser aux nouveaux gestes de tri

La modernisation du centre de tri de Thiverval-Grignon du SIDOMPE (Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères) permet de simplifier le tri de nos déchets.

Une campagne de communication a été réalisée en fin d'année 2021, à la demande du syndicat et avec sa collaboration, pour annoncer à l'ensemble de nos habitants que TOUS les emballages pouvaient désormais être jetés dans la poubelle jaune.

Plusieurs campagnes de distribution et d'affichage ont permis d'informer et de sensibiliser la population du territoire.

**TRI + SIMPLE !**

**TOUS**  
LES EMBALLAGES  
ET LES PAPIERS  
SE TRIENT



EN VRAC  
SANS LES LAVER  
BIEN VIDÉS

Tous les papiers et les emballages ménagers en métal, en carton ou en plastique se trient dans la poubelle jaune, sans exception.

L'année 2021 a été une année atypique en raison des contraintes de la crise sanitaire, mais également par la reprise de l'inflation (+3,4%).

Le résultat de fonctionnement de +47,9% et le taux de réalisation des investissements de 26% sont le reflet de cette année singulière.

### Développer nos services

L'organisation de la C.C Gally Mauldre évolue pour développer son investissement dans son territoire.

#### ▪ Affaires générales

- Recrutement d'une Directrice Générale des Services

#### ▪ Aménagement / environnement

- Etudes du PCAET

- Etudes du SCoT

- Schéma directeur vélo

- Recrutement d'un chargé de développement économique

- Recrutement d'un instructeur du droit des sols temps complet et un deuxième à mi-temps

#### ▪ Santé

- Organisation d'un centre de vaccination à Crespières puis Feucherolles

#### ▪ Accueils de loisirs/enfance/jeunesse

- Travaux divers dans les centres de loisirs

#### ▪ Développement économique

- Versement d'un fonds de résilience afin de soutenir l'activité économique du territoire suite à la crise sanitaire

### Poursuivre la prise en charge du FPIC par la C.C. Gally Mauldre


**FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)**

Depuis 2015, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la CC. Ce choix a permis de dégager dès 2016 et chaque année une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€.

Nous avons donc renouvelé ce choix en 2021 et décidé la prise en charge globale du FPIC par la CC Gally-Mauldre (2 156 K€). Le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour cette démarche le 29 septembre 2021.

### Reprendre le Syndicat Mixte Mauldre Aval (SMAMA)

Comme annoncé en 2020, le SMAMA a été dissous au 31 décembre 2020. L'actif et le passif de ce syndicat ont été répartis entre la CU Grand Paris Seine et Oise et la CC Gally-Mauldre, ainsi que les principaux contrats en fonctionnement.



En 2021, la CC Gally-Mauldre a repris les emprunts de ce syndicat ainsi que les charges financières de ses emprunts. La CC Gally-Mauldre paie la totalité des annuités (remboursement du capital + intérêts) et a demandé le remboursement à la CU Grand Paris Seine et Oise à hauteur de 52,37%. Il a été également pris en fonctionnement le contrat d'entretien de la végétation des berges et en investissement les travaux de renaturation de la Mauldre.

### Revaloriser par nécessité la taxe foncière

L'évolution des activités de la C.C. Gally-Mauldre a nécessité des dépenses nouvelles de fonctionnement récurrentes, notamment pour le renforcement de l'encadrement de direction pour accompagner cette mutation.

Elle a eu pour conséquence une revalorisation de la taxe foncière, largement inférieure à l'économie de la taxe d'habitation pour nos contribuables soit 17€ en moyenne par foyer fiscal.

Ainsi, cette augmentation a été totalement indolore pour nos contribuables. En effet, les 15% d'augmentation des impôts fonciers (17€/foyer) ont été compensés par le gain lié à la baisse de la taxe d'habitation (entre 204 et 61€ en moyenne par foyer).

En prenant en compte ce contexte, les taux de fiscalité votés en 2021 ont été :

- TFB (Taxe foncière sur le Bâti): 2,56 %
- TFnB (Taxe foncière sur le non Bâti): 12,02 %

- CFE (Cotisation foncière des entreprises) : 22,46%

Rappelons que pour la CFE, il s'agit d'un taux moyen pondéré et non du taux réel appliqué dans chaque commune. Ce taux réel est lissé sur 9 ans conformément à la délibération adoptée en Conseil communautaire en avril 2013.

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

7 communes sur 11 de Gally Mauldre adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. Les 4 autres gèrent seules leur collecte par un contrat auprès d'un prestataire.

En 2021, la TEOM a augmenté principalement pour les 4 communes non membres du SIEED. Cette hausse a été nécessaire afin de financer le déficit important de 2020 suite à une hausse des tonnages en 2020 due au confinement du printemps couplée à une baisse du soutien CITEO.

### L'endettement

L'endettement de la CC Gally Mauldre est quasi nul au 31 décembre 2021. A part l'intégration de l'emprunt récupéré du SMAMA (pour un capital restant dû de 24 K€), aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire cette année. Cet emprunt du SMAMA est réparti entre la CC Gally-Mauldre (48%) et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (52%).

**Gally Mauldre et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées.**

## Le personnel de Gally Mauldre

Au 31 décembre 2021, Gally Mauldre compte 22 emplois permanents : 10 agents titulaires, 12 non-titulaires dont 1 à mi-temps répartis entre les centres de loisirs et le portage des repas.

La différence entre les emplois permanents de 2020 et de 2021 s'explique par la création d'un emploi de directrice générale des services, d'un chargé de développement économique et du commerce de proximité et le développement du pôle urbanisme.

La plupart des agents de Gally Mauldre ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

La majorité des cadres de Gally Mauldre sont des agents des communes partagés avec l'intercommunalité depuis sa création en 2013, hormis la directrice générale des services, 3 instructeurs et l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité, 2 agents en charge du portage des repas et les animateurs des centres de loisirs qui ont été recrutés par la C.C.

Du fait de cette mutualisation, Gally Mauldre n'a créé que 3 emplois nouveaux dans les fonctions supports pour gérer les compétences intercommunales. L'absence de millefeuille administratif est bien réelle à Gally Mauldre. La plupart des tâches administratives sont gérées par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en majorité par des agents de Maule).

Le schéma de mutualisation de la C.C. a toutefois vocation à évoluer pour tenir compte des évolutions de la gouvernance d'une part et organisationnelles d'autre part, dans un souci constant d'optimisation et d'efficacité du service public.





# LES AGENTS DE GALLY MAULDRE

## une équipe à votre service

### **Karine DÉPRÉS**

Directrice Générale des Services  
(à partir d'août 2021)

### **Fabienne DUHEM**

Assistante à la direction  
*Mutualisée avec Maule*

### PÔLE RESSOURCES HUMAINES

#### **Stéphanie TROUVE**

Responsable du service  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Katia SMORGONER**

Assistante *mutualisée avec Maule*

### PÔLE COMMUNICATION

#### **Anne Lise LEBRUN**

Chargée de communication  
*Mutualisée avec Maule*

### CINÉMA LES 2 SCÈNES

#### **Xavier HAYARD**

Assistant-directeur

#### **Eric MONSEIGNY**

Assistant directeur

#### **Bernard ALAIN**

Projectionniste-assistant

#### **Ouleimata MANGANE**

hôtesse d'accueil à temps partiel

#### **Océane POIGNANT**

hôtesse d'accueil à temps partiel

### PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE

#### **Aurélié GIERA**

Directrice générale adjointe  
*Mutualisée avec Feucherolles*

#### **Raphaël MERCIER**

Coordinateur enfance -  
jeunesse et directeur du centre  
de loisirs de Chavenay

#### **Florent MANCUSO**

Directeur du centre de loisirs de  
Maule

#### **Gaëlle MOUCHARD**

Directrice Adjointe du centre de  
loisirs de Maule et directrice des  
centres de Mareil-sur-Mauldre  
et Bazemont

#### **Kevin NEUKERMANS**

Directeur du centre de loisirs de  
Cresprières

#### **Lucile PIQUOT**

Directrice du centre de loisirs de  
Feucherolles

#### **Emilie CLEMENCEAU**

Responsable du centre de loisirs  
de Saint-Nom-La-Bretèche

### PÔLE VIE SOCIALE ET PETITE ENFANCE

#### **Eliane LABEDAN**

Directrice générale adjointe  
*Mutualisée avec Mareil-sur-Mauldre*

#### **Eloïse MARTIN**

Responsable du service et  
directrice du CCAS de Maule  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Stéphanie GUERAND**

Gestionnaire administrative

#### **Annalisa COUSIN**

Gestionnaire administrative

#### **Brigitte COTARD, Jean-Louis POTEL, Aziz EL AOUMAIRI et Arlette LAPORTE**

Agents de livraison

### PÔLE TRANSPORT

#### **Karine DÉPRÉS**

Directrice Générale des Services

### PÔLE FINANCES

#### **Benoît BONNET**

DGA aux finances  
*Mutualisé avec Maule*

#### **Véronique RUELLAN**

Responsable du service  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Christine NAGGAR**

Comptable, adjointe à la  
responsable du service et  
responsable administrative et  
financière du cinéma  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Patricia FONSECA**

comptable

#### **Danielle SERENA**

Marchés publics  
*Mutualisée avec Maule*

### PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### **Mathieu BOURG**

Directeur du Pôle

#### **Cécilia FOURNEROT**

Adjointe au directeur et  
instructrice du Droit des Sols

#### **Justine GUERIN**

Instructrice du Droit des Sols

#### **Lucie LEPAGE**

Instructrice du Droit des Sols

#### **Estelle CALMETTE**

Instructrice du Droit des Sols

#### **Arnaud QUETER**

Instructeur du Droit des Sols et  
gestion de l'accueil

#### **Vanessa ALONSO**

Gestion du secrétariat et de  
l'accueil

#### **Etienne BLIN**

Chargé du développement  
économique et du commerce de  
proximité



# Rapport d'activités

---

11 communes  
23 000 habitants



Siège  
Hôtel de ville  
rue des Galliens  
78580 MAULE  
01 30 90 49 00  
01 30 90 96 48